



# Programme agricole de la Coordination Rurale



L'alimentation des Français et des Européens doit être, saine, sûre, durable et locale.

La vocation exportatrice à bas prix, comme nous la connaissons actuellement, pénalise tous les agriculteurs du monde et, avec eux, les consommateurs qui se retrouvent parfois à consommer des aliments d'importation traités avec des pesticides interdits en Europe. Tous unis, agriculteurs et consommateurs, disons **oui à une véritable souveraineté alimentaire.**

L'Europe et la France doivent protéger et garantir ceux qui les nourrissent !

# Économie :

**pour des agriculteurs libres, indépendants et nombreux, vivant de leur métier et de la vente de leurs produits**

*Avec un revenu digne et des capacités d'investissement renforcées, les agriculteurs pourront ainsi créer des emplois et de la valeur ajoutée.*

## ➤ Renouvellement des générations

La CR est porteuse de propositions novatrices en la matière, à l'image du parrainage ou des crédits transmission.

Les nouveaux systèmes de portage de foncier sont à suivre de près. Si les nouveaux agriculteurs s'installant hors cadre familial ont effectivement du mal à financer l'achat de terres, il faut également faire attention à certains de ces systèmes de portage qui bénéficient davantage aux investisseurs et n'ont par exemple rien de prévu pour permettre à l'agriculteur d'accéder à terme à la propriété des terres.

La CR est davantage favorable à la réinstauration du crédit transmission permettant un accès à la propriété immédiat couplé à un paiement progressif, le tout sans intermédiaire.

## ➤ Installation, simplification, transmission

Les aides à l'installation, c'est bien, mais des prix, c'est mieux.

C'est grâce à des prix rémunérateurs, c'est-à-dire couvrant les coûts de production et permettant de se rémunérer décemment que le métier attirera des candidats et que le défi du renouvellement des générations pourra être relevé.

La transmission ne sera favorisée que par la mise en place d'une politique incitative (revalorisations des retraites, fonds d'avance des fermages, incitations fiscales pour les baux permettant l'installation, crédit transmission...) et volontariste par la mise en œuvre d'outils et de procédures d'accompagnement plutôt que de contraintes.

Il faut faciliter au maximum les démarches d'installation, supprimer les démarches inutiles et toute discrimination entre les installations aidées et celles qui ne le sont pas (accès aux aides, aux droits de produire, etc.).

Enfin, face à des parcours professionnels de moins en moins linéaires, une meilleure prise en compte du statut de pluriactif est indispensable.

## ➤ Revenus

Les agriculteurs travaillent à perte. Les prix de vente des produits agricoles, y compris les aides compensatoires et les produits joints, sont inférieurs aux coûts de production. Les industriels et la grande distribution ont recours aux importations privilégiant le moins-disant, qui constituent pour eux la référence. Malgré la mise en avant de la qualité de la production française, le facteur prix prédomine et la situation s'aggrave.

Vu la part des produits agricoles dans le prix à la consommation des aliments (20 %) et la part consacrée par les ménages à leur alimentation (moins de 10 %), le relèvement des prix agricoles à un niveau rémunérateur n'aurait pas d'incidence majeure sur les consommateurs. En revanche, il permettrait la suppression totale des aides compensatoires et de leur coûteuse gestion à la charge des citoyens, donc des consommateurs (sauf dans le cas de zones à handicap naturel).

## ➤ Partenaires économiques (coopératives, banques-assurances)

Certaines grosses coopératives françaises sont devenues de véritables empires industriels (14 d'entre elles pèsent à elles seules plus de 50 % du chiffre d'affaires total de la coopération). La réalisation d'un audit complet de la coopération agricole est urgent. Il est impératif que ces acteurs du secteur agricole jouent le jeu.

Le principe un homme-une voix est bafoué dans les conseils d'administration. Face à cette dérive, ce principe doit être réaffirmé pour que les coopérateurs reprennent le pouvoir au sein des coopératives.

Les fusions qui conduisent à des situations de quasi-monopole sont aberrantes, de même que les acquisitions à l'international venant concurrencer la production locale, mais aussi la spirale dans laquelle sont entraînés les adhérents, poussés à produire plus pour l'exportation en s'exposant à des aléas macro-économiques et géopolitiques très incertains.

Le statut coopératif ne doit être réservé qu'aux seules coopératives de taille humaine et réellement gouvernées par leurs adhérents.

## ➤ Statut de l'agriculteur

La CR est favorable à un statut inclusif pour permettre à tous les modèles d'agriculture d'exister. La CR estime qu'il faut jouer sur d'autres leviers et notamment le revenu pour limiter la financiarisation ou encourager les propriétaires à donner leurs terres en fermage.

## ➤ Endettement

Par manque de rentabilité, les agriculteurs sont bien souvent contraints d'acheter leur « maintien en activité » via le sur-emprunt bancaire souvent abusif.

En moyenne, en France, les exploitations agricoles empruntent plus que leurs besoins, seulement pour équilibrer leurs comptes. Autrement dit, les agriculteurs vivent à crédit. Se pose donc la question de la rentabilité de l'activité agricole !

Les pistes existent : prix rémunérateurs, réforme de la PAC qui doit se libérer des contraintes de l'OMC et des accords bilatéraux nocifs, et régulation efficace des productions et des marchés agricoles dans un espace européen protégé des fluctuations du marché mondial par l'institution d'une exception agricole.

Enfin, les agriculteurs doivent reconquérir leur liberté d'entreprendre ! Cela passe par une simplification administrative du métier, notamment la suppression de toutes les incitations – plus ou moins obligatoires – à effectuer des études économiques coûteuses, ou à entrer dans des démarches de certification peu rémunératrices.

## ➤ Charges (assurance obligatoire, contraintes)

L'État français n'a pas les moyens directs pour agir sur la PAC, cependant il peut et doit agir sur les charges qui pèsent sur les agriculteurs. Malheureusement, pour l'instant, rien n'est fait voire, à l'inverse, les contraintes, notamment environnementales, s'accroissent, augmentant ainsi les distorsions de concurrence intra et extra européennes.

## ➤ Emploi agricole – Glissement de la Main d'œuvre vers l'exploitant agricole

Le coût du travail étant élevé en France et la rémunération des agriculteurs étant faible, on observe un glissement du travail augmentant le temps de travail des agriculteurs. La CR propose d'augmenter les prix agricoles, et de favoriser l'emploi local via la TVA dite « sociale ».

## ➤ **Fiscalité**

En plus de la mise en place d'une TVA sociale, les agriculteurs devraient pouvoir se constituer une épargne de précaution non soumise à la souscription d'une assurance aléas climatiques, proportionnelle au chiffre d'affaires (critère le plus pertinent pour évaluer l'ampleur des risques liés aux aléas) et non soumise à une immobilisation sur compte bloqué.

Les modalités de transparence pour les revenus issus des activités accessoires devraient être inscrites dans la loi afin de sécuriser la situation des Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC).

Le seuil maximal de recettes pour l'accessibilité au régime du micro bénéfice agricole devrait être relevé de 82 200 € à 250 000 €.

La fiscalité sur le foncier agricole devrait être allégée, et l'agriculteur devrait pouvoir choisir entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés.

Pour les agriculteurs à faible revenu, l'impôt global (impôt sur les revenus/sociétés, taxe foncière, TFNB, CSG et autres prélèvements sociaux) devrait être plafonné.

## ➤ **Outils de proximité (abattoirs, transformation, développement des filières)**

Le maintien d'outils de proximité constitue non seulement une réponse pour conserver un tissu dense de fermes sur l'ensemble du territoire français, mais nous offre également de nouvelles opportunités pour la commercialisation de nos productions. La mise en œuvre d'une véritable politique volontariste en faveur d'abattoirs de proximité est la seule façon de dissuader les éleveurs de faire abattre leurs animaux ailleurs.

En complément des abattoirs traditionnels, nous défendons la mise en place d'abattoirs mobiles, respectueux de la séparation des étapes d'abattage. Les ateliers/laboratoires constituent quant à eux un premier niveau de réponse en direction des producteurs qui désirent s'essayer à la transformation et à la vente directe, sans que les risques financiers ne soient dissuasifs.

Ils constituent une opportunité pour favoriser les projets de diversification.

## ➤ **Libre commercialisation**

Un céréalier ne peut pas vendre librement sa production à un autre agriculteur s'il n'a pas créé à côté de son exploitation une structure commerciale déclarée à FranceAgriMer, alors que dans tous les autres États membres de l'UE, la commercialisation est libre.

Le circuit court permettrait aux céréaliers d'optimiser leurs prix de vente et aux éleveurs d'optimiser leurs prix d'achat. Des gains pouvant aller jusqu'à 15 000 € par an par exemple pour un élevage de porcs naisseur-engraisseur de 150 truies.

Cela permettrait aussi aux céréaliers de reprendre la main sur sa commercialisation par la maîtrise de sa facturation, d'échapper aux fluctuations du marché mondial et d'asseoir ses transactions sur une saine contractualisation basée sur des prix réels.

# Environnement et transition écologique :

pour une reconnaissance et un accompagnement du travail et des efforts  
des agriculteurs.

*Les contraintes démesurées ne participeront pas d'une dynamique vers une transition agro-écologique capable de maintenir une agriculture française nourricière et prospère.*

## ➤ **Harmonisation des contraintes sur la production avec celles sur les importations**

Il faut être cohérent entre les contraintes imposées à la production en France, et le laxisme dont bénéficient les importations.

La loi EGalim, via l'article 44, devait permettre d'interdire l'entrée de denrées produites dans des pays ne respectant pas nos normes sanitaires et environnementales.

Seulement, cette disposition pourtant transcrite dans le droit rural, est inopérante.

Cette réciprocité doit impérativement être obtenue !

## ➤ **Production d'énergie (Photovoltaïque, méthanisation)**

La vocation nourricière de l'agriculture doit rester essentielle. La production d'énergie peut être un revenu complémentaire, mais ne doit pas être un revenu de substitution.

Il est anormal et indécent que des productions agricoles soient mieux valorisées en énergie qu'elles ne le seraient à des fins alimentaires.

Ainsi, il est déraisonnable et choquant que l'huile végétale soit considérée comme un sous-produit du tourteau destiné à l'alimentation animale et que le lait devienne un sous-produit de l'activité de méthanisation.

## ➤ **Stockage carbone**

Il est indispensable de raisonner en bilan net, en particulier pour ce qui concerne les contributions positives de l'agriculture, comme l'absorption et le stockage du carbone, qui doivent être prises en compte. La CR approuve la volonté de reconnaître enfin le rôle dépollueur de l'agriculture qui n'a pas à rougir de son bilan en matière de gaz à effet de serre puisqu'elle est le seul secteur qui, cultivant les plantes, absorbe du CO<sub>2</sub> pour rejeter de l'oxygène, tout ceci pour assurer la fonction la plus vitale pour la société, celle de la nourrir.

La clé réside dans le rééquilibrage des productions, mais certainement pas dans des réglementations répressives et stériles.

## ➤ **Paiements pour services environnementaux**

Si les paiements pour services environnementaux (PSE) contribuent à diversifier les revenus, ils ont des effets limités sur l'augmentation de ceux-ci dans la mesure où une partie du paiement vient compenser des surcoûts et des manques à gagner. Aussi, ils ne peuvent être une réponse efficace aux enjeux de juste rémunération des produits agricoles ni aux déséquilibres des filières aboutissant à des prix agricoles sous-évalués.

L'agriculture génère par son activité de très nombreux services, mais les agriculteurs ne doivent pas être réduits à jouer le rôle de cantonniers.

Les productions agricoles doivent être payées en fonction de ce qu'elles ont coûté à produire dans le respect de la réglementation pour permettre aux agriculteurs de vivre dignement.

Une fois ce principe posé, il est clair que les agriculteurs peuvent, s'ils le souhaitent, s'engager dans des démarches leur permettant d'avoir des revenus pour services environnementaux.

## ➤ **Agriculture de conservation et pratiques agricoles bénéfiques à l'environnement**

L'agriculture de conservation (ACS) est une approche systémique de préservation du potentiel agronomique des sols, reposant sur trois pratiques agricoles fondamentales : le non labour, les couverts végétaux, la diversification et l'allongement des rotations.

La CR organise depuis 1999, le NLSF Festival du non labour et du semis-direct qui promeut des TCS (techniques culturales simplifiées) entrant pleinement dans la mise en œuvre de l'agro-écologie.

En 2018, la section Bio de la CR a lancé le Festival de l'agriculture biologique en technique de conservation des sols.

La CR ne croit pas à une agro-écologie « politique » ou dogmatique, mais à une agro-écologie de praticiens, s'inscrivant dans les conditions pédo-climatiques propres à chaque terroir.

## ➤ **Recherche et développement (alternatives techniques, pratiques)**

Comme le souligne l'Inrae, il faut 19 ans pour qu'une innovation arrive dans les mains de l'agriculteur, et nous utilisons encore des innovations qui ont entre 20 et 30 ans ! La CR demande un bilan des actions financées par écophyto depuis 2009 ! Car, malgré les millions dépensés, trop peu d'alternatives sont proposées.

## ➤ **Bien-être animal**

Les éleveurs sont au quotidien avec leurs animaux et sont aux petits soins pour eux.

Plus que la notion de bien-être, la CR défend davantage la notion plus objective de « bientraitance animale », au cœur de la conduite d'un élevage performant.

La CR ne peut en aucun cas ni cautionner ni excuser tout acte de cruauté ou de maltraitance infligé à un animal, qu'il soit de compagnie ou d'élevage, qu'il soit commis par un particulier ou un professionnel, y compris dans les abattoirs.


Mais il ne faut pas non plus se laisser bernier par des vidéos de certaines associations montrant des actes de cruauté marginaux, tentant de faire croire à leur généralisation et désirant par ce biais jeter le discrédit sur toute une filière. Elles n'ont en réalité d'autre but que de culpabiliser les citoyens pour imposer à tous un mode de vie vegan.

Concernant le statut juridique de l'animal, la CR estime que son évolution dans le droit n'obéirait qu'à une surenchère législative inutile si ce n'est à répondre à des souhaits idéologiques de ces mêmes associations.

## ➤ **Prédation**

Réintroduction de l'ours dans les montagnes pyrénéennes, plan Loup 2018-2023, etc. Le pastoralisme est en danger. Aujourd'hui, juridiquement, la préservation des prédateurs prévaut sur celle des éleveurs.

Croissance exponentielle des dégâts, stress, insécurité et surplus administratif, la CR espère qu'enfin, en France, ce problème va être étudié objectivement par les pouvoirs publics, au-delà des caricatures et des débats tronqués.



Si la vocation d'éleveur venait à disparaître, le taillis remplacerait les vertes pâtures, avec les inconvénients que l'on connaît : érosion, broussailles, incendies... c'est le pastoralisme qui, en maintenant une population et une activité agricole extensive dans les montagnes, limite le risque d'incendies et d'avalanches tout en entretenant les sentiers et la montagne.

## ➤ Gestion de l'eau

Si en France la ressource en eau est globalement très abondante, elle peut être mal répartie sur l'année. Stocker l'eau de l'hiver pour irriguer l'été, c'est possible mais surtout vital ! L'irrigation sécurise les rendements et l'abreuvement des animaux. Compatible avec l'agroécologie, elle permet une meilleure gestion des risques climatiques et une augmentation des revenus.

Côté pollution diffuse, il ne faut pas se tromper de cible : c'est le phosphore d'origine urbaine et industrielle qu'il faut viser ! La directive nitrates doit être abrogée ou refondue (en relevant la norme de 50 mg/l). Faire évoluer les pratiques, d'accord, mais pour des raisons valables : la perte d'azote entraîne une dépense inutile et un gâchis agronomique.

Tout réglementer de façon calendaire dans un environnement naturel contraignant est absurde. C'est aux agriculteurs de définir le moment idéal d'intervention (apport d'azote, gestion des couverts, etc.), tout en préservant leur outil de travail et l'environnement.



# Social :

pour une couverture sociale efficace et des retraites dignes

*S'installer, vivre sereinement sa vie professionnelle en étant correctement assuré et protégé, transmettre, envisager de partir dignement en retraite sont des enjeux importants pour relever le défi du renouvellement des générations.*

*Sachant que la faiblesse des revenus agricoles, voire leur absence, empêche les agriculteurs d'assurer correctement leur vie, il convient de faire d'autres propositions :*

## ➤ TVA sociale

Il faut faire participer les importations de produits alimentaires au financement de notre protection sociale agricole, tout en rendant plus compétitifs nos produits exportés.

La mise en place d'une TVA sociale en agriculture permettrait de baisser le coût du travail dans les entreprises, de redonner de la compétitivité à nos produits et donc de relocaliser notre économie. Ce dispositif se traduirait par une hausse de TVA qui compenserait la suppression des cotisations (exploitants, salariés) et serait entièrement affectée au financement de la protection sociale agricole.

## ➤ Protection sociale

Il faut une meilleure protection sociale agricole grâce à la TVA sociale. Les salariés et non-salariés agricoles (NSA) doivent être traités de manière équitable. Les NSA cotisent plus, mais ont des prestations moindres et ne peuvent prétendre au compte pénibilité.

## ➤ Retraite

La TVA sociale est le moyen le plus équitable de financer les retraites, lesquelles doivent continuer d'être revalorisées.

Les NSA doivent pouvoir bénéficier du cumul emploi/retraite au même titre que les autres corps de métier.

## ➤ Maladies professionnelles

Il faut une plus grande reconnaissance des maladies professionnelles. À la Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture (Cosmap), il est difficile d'y faire reconnaître une maladie donnant droit à indemnité. Parkinson en fut un exemple.

La crainte est sans doute de voir flamber les coûts d'indemnisation, vu que le financement est précaire.

La création d'un fonds d'indemnisation des victimes de produits phytosanitaires est une piste intéressante, mais il ne faudrait pas que le coût de ce fonds soit supporté par les agriculteurs...

## ➤ Place des femmes, statut des agricultrices

Souvent, les femmes, qu'elles soient agricultrices ou conjointes d'agriculteurs, sont en première ligne car contraintes de partir travailler à l'extérieur de la ferme pour assurer un revenu à la famille, tout en devant poursuivre un travail d'agricultrice après les journées de travail et pendant les week-ends. Si la loi Chassaigne adoptée en décembre dernier a bien permis une revalorisation des retraites des conjoints-collaborateurs et des aides familiaux, elle reste néanmoins dérisoire. Après une vie de labeur, le montant des retraites des agricultrices est encore plus affligeant que celui des agriculteurs, et ce sans parler des pensions de réversion. Aucune retraite de personnes ayant travaillé ne devrait être en dessous de 1 000 euros, c'est pourquoi nous proposons de renforcer véritablement la revalorisation qui a été engagée via de loi Chassaigne, mais pour un résultat quasi insignifiant.

## ➤ Formations

Un système de formation adapté doit permettre aux agriculteurs d'être toujours plus autonomes dans leur travail et d'avoir en main tous les éléments afin d'arbitrer leurs choix. Une bonne orientation dans les choix de formations est donc essentielle pour que les agriculteurs puissent acquérir des connaissances adaptées à leurs besoins.

## ➤ Contrôles

Les agriculteurs sont soumis à un nombre incalculable de règles toujours plus complexes (PAC, verdissement, police de l'eau, MSA, code du travail, etc.). Si le droit à l'erreur a été consacré dans la nouvelle PAC, il est important de remettre de l'humain dans les contrôles.

# International :

pour une agriculture forte dans l'Europe et dans le monde

*Au delà du slogan, le Président de la République a la responsabilité de défendre et de promouvoir l'agriculture française au sein de l'Union européenne et dans le monde.*

*Au niveau européen, il devra porter la voix d'une PAC 2027 rémunératrice, ainsi que du rééquilibrage et la régulation des productions.*

*Sur le plan international, c'est l'obtention de l'exception agricole qui devra guider son action*

## ➤ La PAC 2027 se prépare dès maintenant

Pour relever les défis alimentaires et de souveraineté, la PAC 2027 devra être enfin rémunératrice, protectrice pour les agriculteurs et les consommateurs et peu coûteuse pour les citoyens européens.

L'agriculture est un secteur stratégique, dont la mission est de nourrir les Hommes. Mais pour mener à bien cette mission, les agriculteurs ne peuvent plus subir les incohérences des politiques sectorielles et des stratégies européennes.

Il n'est plus possible de leur demander de produire de manière plus vertueuse, sur moins de surfaces, avec moins de solutions techniques (interdiction de certains produits de santé du végétal), avec moins d'aides PAC, avec des prix de plus en plus bas et des charges en constante augmentation, et en même temps, de les soumettre au dumping social, environnemental et sanitaire intra et extra européen.

Les agriculteurs ne pourront pas continuer longtemps à être entre le marteau ultra-libéral et l'enclume des stratégies politiques (Green Deal, Ferme à la Fourchette, et Biodiversité 2030 par exemple) aux conséquences réglementaires contraignantes et économiquement préjudiciables.

## ➤ Rééquilibrage des productions, régulation et reconquête de la valeur ajoutée

Excédentaire pour certaines productions, l'UE reste gravement déficitaire pour d'autres. Il est donc impératif de stabiliser les marchés, de redimensionner la production européenne en fonction de la demande et d'assurer des débouchés stables avec des prix planchers supérieurs aux coûts de production.

Les protéines végétales ont toujours été le talon d'Achille de l'agriculture européenne. Toutes les productions étant liées entre elles, un rééquilibrage des grandes cultures et des surfaces fourragères en faveur des cultures protéiques redressera toute l'agriculture de l'UE.

Par ailleurs, l'abandon par l'UE de la régulation des productions et des marchés nous a contraints à nous engager dans un système de spécialisation totalement déconnecté des coûts de production, entraînant une dégradation colossale des revenus des agriculteurs et des déséquilibres environnementaux préjudiciables.

Équilibrer l'offre et la demande au niveau européen est la condition essentielle pour assurer des prix stables et rémunérateurs qui permettent aux agriculteurs de satisfaire durablement les besoins des consommateurs dans un environnement préservé, tout en vivant normalement de leur activité. Pour cela, il faut réguler les productions agricoles et leur prix sur la base de leur réelle valeur économique, harmoniser les normes au sein de l'Europe et consacrer l'exception agricole à l'OMC.

## ➤ **Harmonisation des contraintes sur la production avec celles sur les importations**

Comment peut-on importer en Europe des produits qui n'auraient pas le droit d'y être produits ? Il est urgent de mettre en œuvre des clauses miroirs, et plus encore, des clauses de sauvegarde systématiques sur toutes les molécules phytopharmaceutiques interdites en Europe et en France.

## ➤ **L'exception agricole**

Au même titre que nos exportations perturbent l'agriculture des autres pays, les importations au sein de l'Union européenne de produits agricoles à prix bradés ruinent nos agriculteurs et incitent au gigantisme des exploitations pour tenter de résister.

Que ce soit au sein de l'UE ou dans les pays tiers, l'agriculture ne peut être traitée comme l'industrie dans les négociations commerciales car en plus d'être le socle du développement des populations, elle a pour rôle vital de nourrir les Hommes. Et, à la différence de certains produits industriels, aucun pays, aussi compétitif soit-il, n'est en mesure de produire l'alimentation pour tout le monde. C'est pourquoi, depuis maintenant 28 ans, la Coordination Rurale demande l'application du principe « d'exception agricole » placé sous l'égide de l'ONU. À l'image de la culture, l'agriculture est une activité économique si vitale qu'elle nécessite d'être protégée du libre-échange.

# Alimentation et consommation :

pour que les citoyens aient accès à une nourriture saine, sûre et durable

*Les citoyens doivent pouvoir être informés sur ce qu'il mangent, d'où cette nourriture provient et ce qu'elle apporte sur le plan nutritionnel. Les citoyens seront ainsi libres de faire leurs choix de consommation en conséquence, selon leurs critères.*

## ➤ Éducation à l'alimentation, à la cuisine

Apprendre ce que sont ses besoins est essentiel à un bon équilibre nutritionnel.

Apprendre à cuisiner, cuire, varier et associer des aliments bruts est le premier pas vers une maîtrise de son assiette, et cela passe par la découverte, souvent au fil des saisons, des goûts, des parfums, et des couleurs.

Apprendre à mieux se nourrir et à diversifier son alimentation, c'est moins dépendre des produits transformés souvent trop gras, trop sucré ou trop salés.

L'éducation à l'alimentation ne doit en revanche pas être partisane, il est important de manger de tout.

## ➤ PAT, restauration collective, circuits courts

Pourquoi privilégier des produits d'importation quand il y a des produits frais et locaux à disposition ? Cela semblerait logique, surtout à un moment où les consommateurs sont de plus en plus soucieux de manger « responsable » (bio, local, équitable, en circuits courts).

La restauration collective représente 17 milliards d'euros par an pour 3 milliards de repas. Mais le Code des marchés publics empêche encore les collectivités territoriales de sélectionner les candidats en se basant sur le critère de la provenance : il ne faudrait pas entraver la « libre » concurrence mondiale.

S'ils n'étaient pas presque exclusivement institutionnels, mais basés sur les forces vives citoyennes, les projets alimentaires territoriaux (PAT) permettraient de coordonner le développement agricole, la transformation, la distribution et l'accès à des marchés locaux importants tels que la restauration collective (publique et privée), via la mise en réseau des acteurs publics, privés et des citoyens à l'échelle d'un territoire.

## ➤ Information du consommateur (transparence, étiquetage)

Tous les produits sans exception doivent mentionner l'origine des ingrédients qui les composent, qu'importe qu'ils soient frais ou transformés et sans limite de seuil.

Le consommateur est également en droit de savoir ce qu'il mange et tous les éléments composant ce qu'il consomme.

La transparence est le mot d'ordre quand il s'agit d'évoquer l'étiquetage. Cette transparence est nécessaire afin que les consommateurs aient tous les éléments en main pour choisir le produit qui répond le plus à leurs attentes.

Il faut mettre en place une plateforme numérique accessible aux consommateurs et leur permettant de connaître l'intégralité des informations liées aux produits qu'ils consomment.



➤ **Labels Bio-SiQO**

Les SIQO, par l'exigence de leurs cahiers des charges, participent à la renommée de la France pour l'excellence de ses produits. Ils doivent être fermement protégés sur la scène internationale, notamment dans les accords commerciaux.

Les labels, qui doivent pouvoir être clairement identifiés par le consommateur, ne doivent pas se multiplier au risque de se concurrencer. Les labels doivent aussi conserver leur démarche volontaire et leur rôle d'outil de valorisation. Ils ne doivent pas dériver vers des moyens d'exiger toujours plus des agriculteurs sans contrepartie, pour devenir ensuite des droits à produire ou commercialiser.

# Foncier :

**pour la défense et la protection du premier outil de travail des agriculteurs, support à la protection de la nourriture**

*Défendre le foncier agricole, c'est défendre la capacité de produire des denrées alimentaires sur notre territoire.*

## ➤ Artificialisation

La façon la plus simple de lutter contre le gaspillage du foncier agricole est de rendre l'activité agricole plus rentable. Il est urgent d'augmenter le revenu par hectare des agriculteurs pour qu'ils puissent conserver leur outil de travail !

Préserver le foncier agricole péri-urbain représente le double intérêt de maintenir le tissu agricole vivant et de favoriser le développement des circuits courts en créant plus de lien entre l'urbain et le rural.

## ➤ Accaparement des terres

Le prix de la terre a doublé, de 1997 à 2015, passant de 3 000 € à 6 000 € en moyenne par ha. Le foncier agricole français est encore l'un des moins chers d'Europe (1 ha vaut 52 000 € aux Pays-Bas) et l'un des plus productifs, d'où l'attrait qu'il peut exercer sur les investisseurs étrangers, qu'ils soient chinois ou frontaliers de la France. Ils ne sont pas les seuls à lorgner sur les terres agricoles. Il y a aussi les coopératives. En outre, les banques pressent parfois les agriculteurs, jugés trop endettés, de vendre des terres à des investisseurs.

Durcir la régulation sur le foncier (pouvoirs élargis de la SAFER ou de la CDOA), c'est s'attaquer aux symptômes et non pas à la racine du mal, qui est la dérégulation des marchés agricoles appauvrissant les agriculteurs et les mettant dans l'incapacité de détenir leur outil de production et de travail.

## ➤ Droit rural, statut fermage

Il est impératif de procéder à une réforme du statut du fermage. Celui-ci a été mis en place suite à la Seconde Guerre mondiale et n'est plus du tout adapté à la situation actuelle. En particulier sa rigidité et l'impression d'être complètement dépossédé de ses terres font fuir de plus en plus de propriétaires qui se tournent vers des conventions alternatives.

Il est actuellement trop difficile pour le propriétaire de mettre fin au bail rural et de récupérer ses terres. Avec le renouvellement tacite de ce dernier à chaque anniversaire de la convention, il n'existe en pratique aucun contrat de durée moyenne pour mettre à disposition des terres agricoles.



Coordination Rurale  
1 impasse Marc Chagall - 32 022 AUCH Cedex 9  
Tél : 05 62 60 14 96  
E-mail : [crun@coordinationrurale.fr](mailto:crun@coordinationrurale.fr)

[www.coordinationrurale.fr](http://www.coordinationrurale.fr)